

Image not found or type unknown



Devis validité si absence date ou non exécution

Par ppppp, le 18/01/2009 à 02:44

bjr

si la date d'exécution des travaux (début et fin) est indiquée

à partir de quel moment puis je annuler un devis (pose d'une chaudière = travaux supérieur à 3000 €) en l'absence d'exécution => 7 jours ou 60 jours ?

est ce que le devis est réputé caduc si absence de date d'exécution de travaux (sup à 500 €) ?
merci